<u>ANNEXE 3</u>: Fiche de réclamation / expertise pour caractérisation d'un écoulement

(Fiche à compléter par le pétitionnaire et à transmettre à la DDT de la Haute-Saône, Service Environnement et Risques, 24 boulevard des Alliés, C.S. 50389, 70014 VESOUL cedex et copie à la mairie de la commune sur laquelle se situe l'écoulement, pour information)

Pétitionnaire :		
Nom :	Téléphone :	
Je souhaite que soit étudiée la caractérisation de l'écoulement suivant :		
Commune (s) :		
N° parcelle cadastrale :		
<u>joindre un plan de situation IGN au 1/25 000ème)</u>		
Les définitions suivantes son	nt utilisées :	

Trois critères cumulatifs doivent ainsi être retenus pour caractériser un cours d'eau :

- a) la présence et la permanence d'un lit naturel à l'origine
- Le lit peut avoir été fortement modifié, déplacé ou artificialisé
- b) un débit suffisant une majeure partie de l'année
- Un cours d'eau peut connaître des assecs
- c) l'alimentation par une source
- Signe d'une alimentation par d'autres origines que directement par les précipitations
- La source peut être ponctuelle et identifiée ou diffuse (cas d'exutoire de zone humide, affleurement de nappe)
- Si l'un des trois critères est indéterminé, on se base alors sur un faisceau d'indices supplémentaires :
- Présence de berges ou d'un substrat spécifique
- Présence de vie aquatique
- Continuité amont-aval

En effet, selon mes observations, cet écoulement peut être caractérisé comme suit :

Critères (voir les définitions jointes	Description	Conclusion (oui/non)	
en page 3)		(011111010)	
présence et permanence d'un lit naturel à l'origine			
débit suffisant une majeure partie de l'année			
alimentation par une source			
	Faisceau d'indices supplémentaires		
Présence de berges ou d'un substrat spécifique			
Présence d'invertébrés aquatiques			
Continuité amont- aval			
Selon mes observations et les critères de détermination de l'instruction du 3 juin 2015, cet écoulement semble être :			
Un cours d'eau	1 (*)		
Un fossé (*)			
Non déterminé (*)(préciser)			
Je demande que cette fiche de réclamation soit étudiée par le service police de l'eau de la DDT.			
Fait à			